



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Mars 2023

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole, au 30 septembre 2022

Christèle LAPORTE

À la fin du troisième trimestre 2022, 191 384 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS) en métropole. Les effectifs diminuent de 3,4 % en un an. Cette baisse résulte de celle des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire à titre gratuit (CSSG), qui représentent 70,4 % du total des bénéficiaires de la CSS. Pour ce dispositif, la baisse de 5,9 % procède d'éléments conjoncturels.

Les personnes dont les ressources sont comprises entre le plafond de la CSSG et ce plafond majoré de 35 % peuvent prétendre à la complémentaire santé solidaire en contrepartie d'une participation financière (CSSP). À la fin septembre 2022, 56 648 personnes en bénéficient, en progression de 3,1 % sur un an.

■ Stabilisation du nombre de bénéficiaires de la CSS

Sur le troisième trimestre de l'année 2022, la population bénéficiaire de la CSS affiliée au régime agricole est en très légère hausse de 0,1 %, pour s'établir à 191 384 personnes. Après plusieurs trimestres successifs de baisse du nombre de bénéficiaires de la CSSG, une légère hausse de 0,2 % se dessine. Le nombre de bénéficiaire de la CSSP, quant à lui, reste stable (*tableau 1*).

A la fin septembre 2022, une forte concentration des bénéficiaires de la CSS est observée dans quatre zones territoriales : le bassin méditerranéen (28 % des bénéficiaires), l'axe Gironde-Tarn (16 %), le nord de la France (8 %) et le grand Ouest (8 %). Les effectifs des trois premières régions évoluent faiblement : à la hausse pour la première (+ 0,3 %), à la baisse pour les deux suivantes (respectivement - 0,2 % et - 0,3 %). Tandis que le grand Ouest voit la baisse de ses effectifs se poursuivre avec - 1,1 % ce trimestre (*carte 1*).

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Maladie : Damien Ozenfant ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Christèle Laporte laporte.christele@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



Le taux de recours à la CSS, calculé par rapport à la population affiliée au régime agricole, est de 6,2 % en métropole, avec des proportions différenciées dans les deux régimes : 3,3 % pour les non-salariés et 7,9 % pour les salariés (*graphiques 1 et 2*).

Au régime des non-salariés, le taux de recours à la fin septembre 2022 est proche de celui prévalant en septembre 2019, avant la mise en place de la CSS (avec la CMU-C et l'ACS), et il est stable depuis décembre 2021.

Au régime des salariés, le taux de recours est inférieur de 0,2 point à son niveau de septembre 2019. Il est identique à celui du trimestre précédent.

Géographiquement, les taux de recours les plus élevés se situent dans le bassin méditerranéen (13,5 %), l'axe Gironde-Tarn (7,9 %) et le nord de la France (7,5 %). Dans le grand Ouest, la proportion est moindre : 3,8 %.

■ **Décélération de la diminution du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite, - 5,9 % en un an**

Avec une légère hausse de 0,2 % au troisième trimestre 2022, la chute du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite décélère à 5,9 % sur les douze derniers mois, après - 7,5 % le trimestre précédent. Le recul est proche dans les deux régimes : - 5,1 % pour les non-salariés agricoles qui représentent 18,1 % des effectifs de bénéficiaires de la CSSG et - 6,0 % pour les salariés agricoles (81,9 % des effectifs - *tableau 2*).

Outre les effets démographiques propres à ces deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la CSSG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la CSSG) et à celle sans activité (chômage). À la fin septembre 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA baisse de 0,6 % sur un an dans le régime des non-salariés agricoles et de 4,8 % dans celui des salariés agricoles, et le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C baisse de 6,7 % (*graphiques 3 et 4*).

Si la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires de la CSSG est assez proche dans les deux régimes (45,4 % de femmes au régime des non-salariés et 47,9 % au régime des salariés), l'âge moyen est supérieur d'une dizaine d'années au régime des non-salariés agricoles (40 ans contre 30 ans et 10 mois). Cette différence tient avant tout à l'écart d'âge moyen dans la population affiliée à ces deux régimes (*tableau 3*).

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (20,2 % au régime des non-salariés et 10,6 % au régime des salariés) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la CSSG (798 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA – 953 € mensuel au maximum - *tableau 4*).

Comme antérieurement la CMU-C, la CSSG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par sa caisse de MSA, selon le choix de l'assuré. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 86,3 % à la fin septembre 2022 au régime des non-salariés, en progression de 7 points sur un an et de 1,8 point pour le dernier trimestre. Pour le régime des salariés, elle est encore plus importante, 94,9 % à fin septembre 2022, en progression de 2,3 points sur un an et de 0,5 point pour le dernier trimestre (*tableau 5*).



■ Ralentissement de la progression du nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation, + 3,1 % en un an

Le nombre de bénéficiaires s'élève à 56 648 à la fin septembre 2022, un niveau proche de celui de fin juin 2022. Après une hausse continue des effectifs depuis la création du dispositif, un pallier est atteint depuis deux trimestres. Au régime des salariés agricoles toutefois, les effectifs progressent encore de 0,5 % ce trimestre. Sur un an, la hausse reste soutenue dans ce régime, + 5,4 %, portée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), pour partie, un des publics cibles de la CSSP, et par celle des bénéficiaires de l'ASPA (+ 8,5 %). Au régime des non-salariés agricoles, les bénéficiaires de la CSSP sont en diminution de 3,5 % sur un an, entraînée par une baisse plus forte encore pour les allocataires de l'AAH et ceux de l'ASPA (- 22,1 %) dans ce régime (*tableau 6, graphiques 5 et 6*).

La proportion de non-salariés agricoles est plus importante parmi les bénéficiaires de la CSSP que parmi ceux de la CSSG (24,6 % contre 18,1 %). Cela s'explique par une population non-salariée plus âgée en moyenne que celle des salariés agricoles ; population âgée qui est éligible à la CSSP puisque le montant maximum de l'ASPA est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la CSSG et celui pour l'obtention de la CSSP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 79,9 % des bénéficiaires de la CSSP dans le régime des non-salariés et 47,3 % au régime des salariés. Plus nombreuses dans cette tranche d'âges, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la CSSG, 57,8 % des bénéficiaires au régime des non-salariés et 48,3 % au régime des salariés (*tableaux 7 et 8*).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA continue de s'accroître au fil des mois. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 42,1 % à 60,7 % en un an. Pour les salariés agricoles, la progression est moindre (+ 12,6 points en un an) mais la gestion par la MSA est encore plus prépondérante à 75,2 % (*tableau 9*).

■ Baisse des dépenses prises en charge par la MSA pour la CSS, - 4,4 % sur les trois premiers trimestres 2022

Sur les trois premiers trimestres 2022, le montant des dépenses des assurés qui ont confié la gestion de leur contrat CSS à la MSA s'élève à 34,7 millions d'euros, après 36,3 millions d'euros sur les trois premiers trimestres 2021. La baisse est portée par les soins de ville (- 5,9 %), alors que les dépenses hospitalières sont en légère progression à + 0,6 % (*tableau 10, graphique 7*).

Les postes contribuant le plus à cette diminution sont les forfaits sur les prothèses dentaires et l'orthodontie (- 1,6 point), les forfaits journaliers (- 0,7 point), et pour une contribution égale, les honoraires paramédicaux et les médicaments avec - 0,6 point.



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 30 septembre 2022	5
<u>Tableau 2</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 septembre 2022.....	7
<u>Tableau 3</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 septembre 2022	7
<u>Tableau 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 septembre 2022	7
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 septembre 2022	8
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 septembre 2022.....	9
<u>Tableau 7</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 septembre 2022	9
<u>Tableau 8</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 septembre 2022	9
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 septembre 2022.....	10
<u>Tableau 10</u> -	Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 30 septembre 2022..	11

II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et septembre 2022	5
<u>Graphique 3</u>	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022.....	8
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022	8
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022.....	10
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022	10
<u>Graphique 7</u> -	Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 30 septembre 2022.....	12

III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 30 septembre 2022.....	6
----------------------------------	--	---



Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 30 septembre 2022

Tableau 1

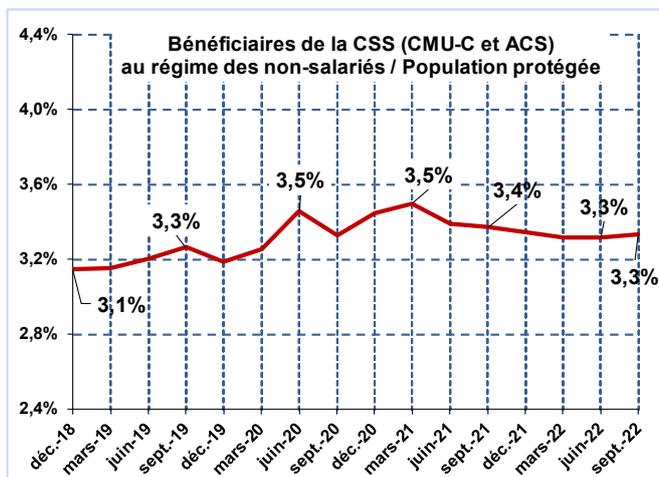
Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 30 septembre 2022

	Situation au 30 septembre 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (sept. 2022 / sept 2021)	Trimestrielle (sept. 2022 / juin 2022)
CSS gratuite	134 736	70,4 %	- 5,9 %	+ 0,2 %
CSS avec participation	56 648	29,6 %	+ 3,1 %	- 0,0 %
TOTAL	191 384	100,0 %	- 3,4 %	+ 0,1 %

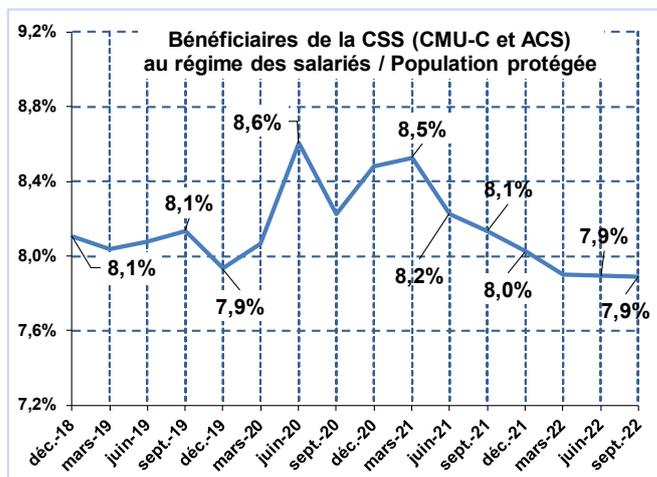
Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et septembre 2022



Source : MSA



Source : MSA

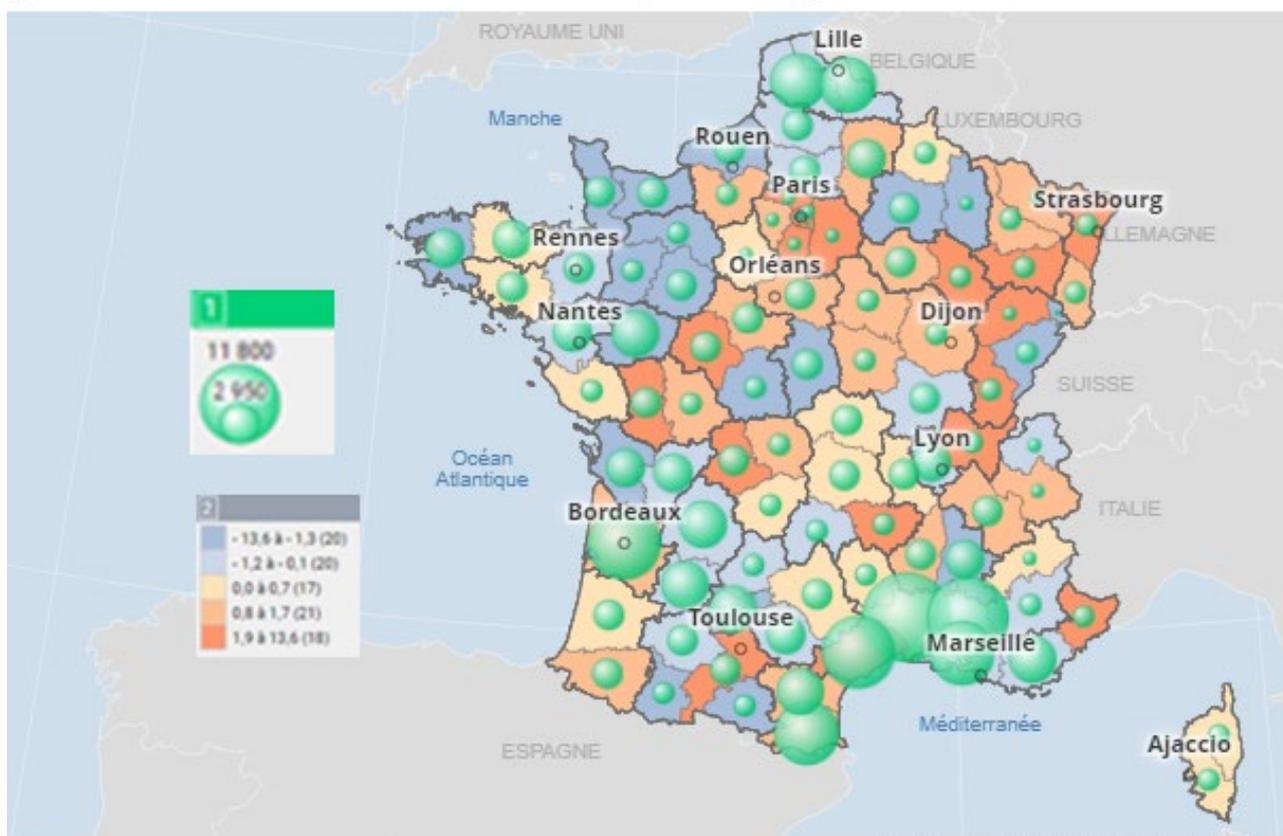


Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 30 septembre 2022

- 1 Nombre de bénéficiaires de la CSS fin sept 2022
- 2 évolution du nombre de bénéficiaires entre fin sept 2022 et fin juin 2022 en %



© MSA - IGN ADMIN EXPRESS 202

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

■ Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 30 septembre 2022

Tableau 2
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 septembre 2022

	Situation au 30 septembre 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (sept. 2022 / sept 2021)	Trimestrielle (sept. 2022 / juin 2022)
Régime des non-salariés	24 413	18,1 %	- 5,1 %	+ 0,5 %
Régime des salariés	110 323	81,9 %	- 6,0 %	+ 0,1 %
TOTAL	134 736	100,0 %	- 5,9 %	+ 0,2 %

Source : MSA

Tableau 3
Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 septembre 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	juin 2022	septembre 2022	juin 2022	septembre 2022
% de femmes	45,5 %	45,4 %	47,8 %	47,9 %
% d'hommes	54,5 %	54,6 %	52,2 %	52,1 %
Age moyen	40,0 ans	40,0 ans	30,8 ans	30,8 ans
- des femmes	39,5 ans	39,5 ans	30,1 ans	30,1 ans
- des hommes	40,5 ans	40,4 ans	31,5 ans	31,5 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	40 à 59 ans	0 à 19 ans	0 à 19 ans
% individus de moins de 20 ans	27,6 %	27,7 %	39,3 %	39,5 %
% individus de 60 ans et plus	20,1 %	20,2 %	10,5 %	10,6 %

Source : MSA

Tableau 4
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 septembre 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution sept. 2022 / juin 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution sept. 2022 / juin 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	6 774	27,7 %	+ 1,2 %	+ 0,3	43 562	39,5 %	+ 0,5 %	+ 0,2
De 20 à 39 ans	4 090	16,8 %	- 0,6 %	- 0,1	26 373	23,9 %	- 0,9 %	- 0,2
De 40 à 59 ans	8 622	35,3 %	+ 0,3 %	+ 0,1	28 642	26,0 %	- 0,3 %	- 0,1
De 60 à 79 ans	3 852	15,8 %	+ 1,4 %	+ 0,2	10 935	9,9 %	+ 2,0 %	+ 0,2
80 ans et plus	1 075	4,4 %	- 1,8 %	- 0,1	811	0,7 %	+ 0,2 %	+ 0,0
TOTAL	24 413	100,0 %	+ 0,5%	+ 0,5	110 323	100,0 %	+ 0,1 %	+ 0,1

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 5

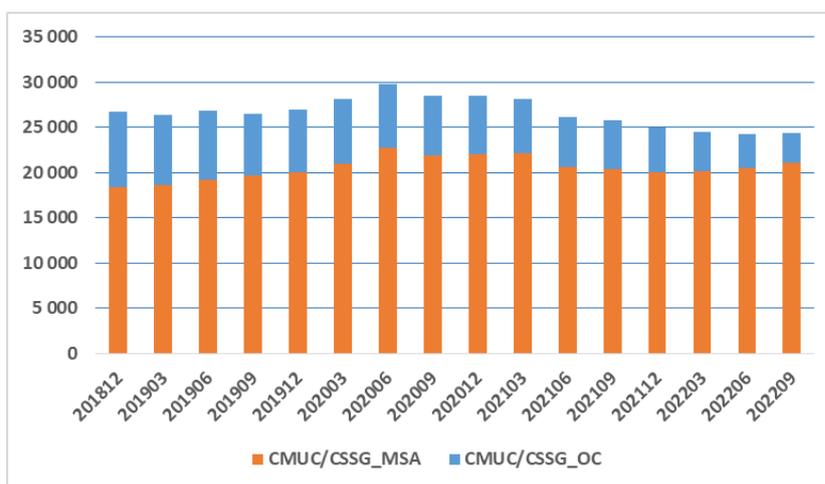
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 30 septembre 2022

	Effectifs au 30 septembre 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 30 sept. 2021	au 30 sept. 2022
Régime des non-salariés	21 076	3 337	79,3 %	86,3 %
Régime des salariés	104 711	5 612	92,6 %	94,9 %
TOTAL	125 787	8 949	90,2 %	93,4 %

Source : MSA

Graphique 3

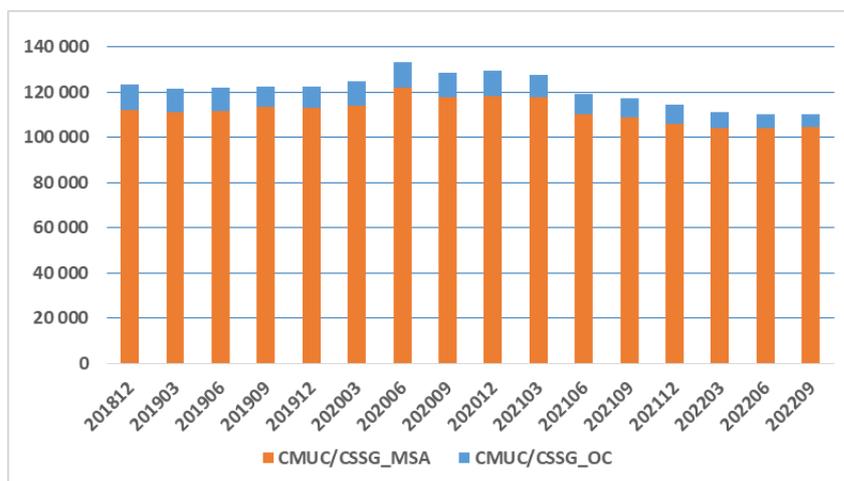
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022



Source : MSA

Graphique 4

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 30 septembre 2022

Tableau 6

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 septembre 2022

	Situation au 30 sept 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (sept 2022 / sept 2021)	Trimestrielle (sept 2022 / juin 2022)
Régime des non-salariés	13 957	24,6 %	- 3,5 %	- 1,6 %
Régime des salariés	42 691	75,4 %	+ 5,4 %	+ 0,5 %
TOTAL	56 648	100,0 %	+ 3,1 %	- 0,0 %

Source : MSA

Tableau 7

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 septembre 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	juin 2022	septembre 2022	juin 2022	septembre 2022
% de femmes	57,9 %	57,8 %	48,4 %	48,3 %
% d'hommes	42,1 %	42,2 %	51,6 %	51,7 %
Age moyen	71,4 ans	71,2 ans	49,4 ans	49,8 ans
- des femmes	76,0 ans	75,8 ans	49,1 ans	49,4 ans
- des hommes	65,1 ans	65,0 ans	49,7 ans	50,1 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans
% individus de moins de 20 ans	7,0 %	7,1 %	21,6 %	21,3 %
% individus de 60 ans et plus	80,4 %	79,9 %	46,6 %	47,3 %

Source : MSA

Tableau 8

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 septembre 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution sept. 2022 / juin 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution sept. 2022 / juin. 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	984	7,1 %	- 0,4 %	- 0,0	9 074	21,2 %	- 1,3 %	- 0,3
De 20 à 39 ans	463	3,3 %	+ 1,8 %	+ 0,1	4 891	11,5 %	- 1,8 %	- 0,2
De 40 à 59 ans	1 353	9,7 %	+ 0,6 %	+ 0,1	8 532	20,0 %	+ 0,4 %	+ 0,1
De 60 à 79 ans	4 934	35,3 %	- 1,7 %	- 0,6	16 424	38,5 %	+ 2,8 %	+ 1,0
80 ans et plus	6 223	44,6 %	- 2,5 %	- 1,1	3 770	8,8 %	- 1,2 %	- 0,1
TOTAL	13 957	100,0 %	- 1,6 %	- 1,6	42 691	100,0 %	+ 0,5 %	+ 0,5

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 9

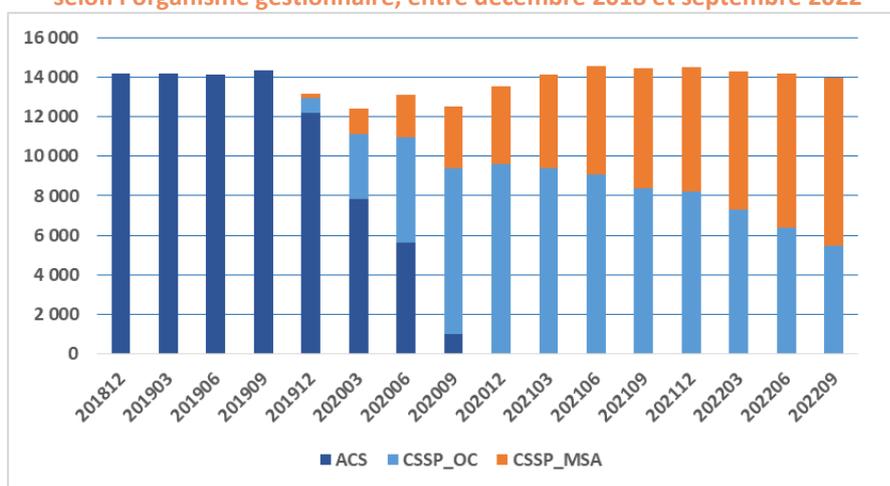
Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 septembre 2022

	Effectifs au 30 septembre 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 30 septembre 2021	au 30 septembre 2022
Régime des non-salariés	8 477	5 480	42,1 %	60,7 %
Régime des salariés	32 099	10 592	62,6 %	75,2 %
TOTAL	40 576	16 072	57,2 %	71,6 %

Source : MSA

Graphique 5

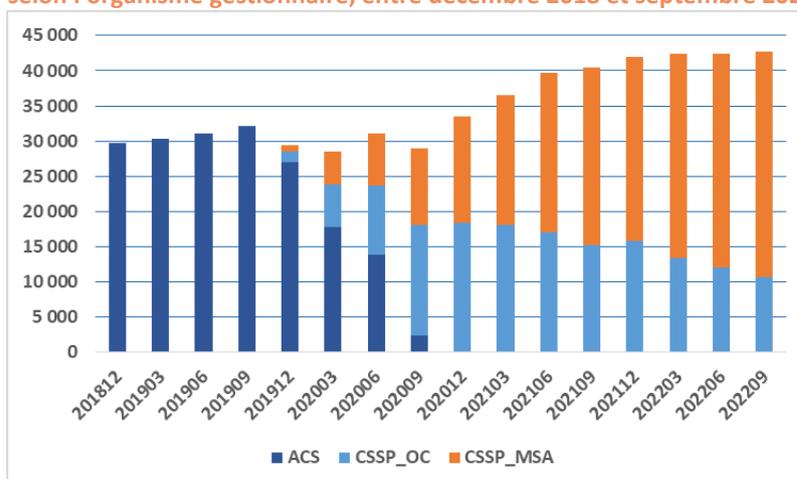
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022



Source : MSA

Graphique 6

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et septembre 2022



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Montants des dépenses de la Complémentaire santé solidaire prises en charge par la MSA en métropole, les trois premiers trimestres 2022

Tableau 10

Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 30 septembre 2022

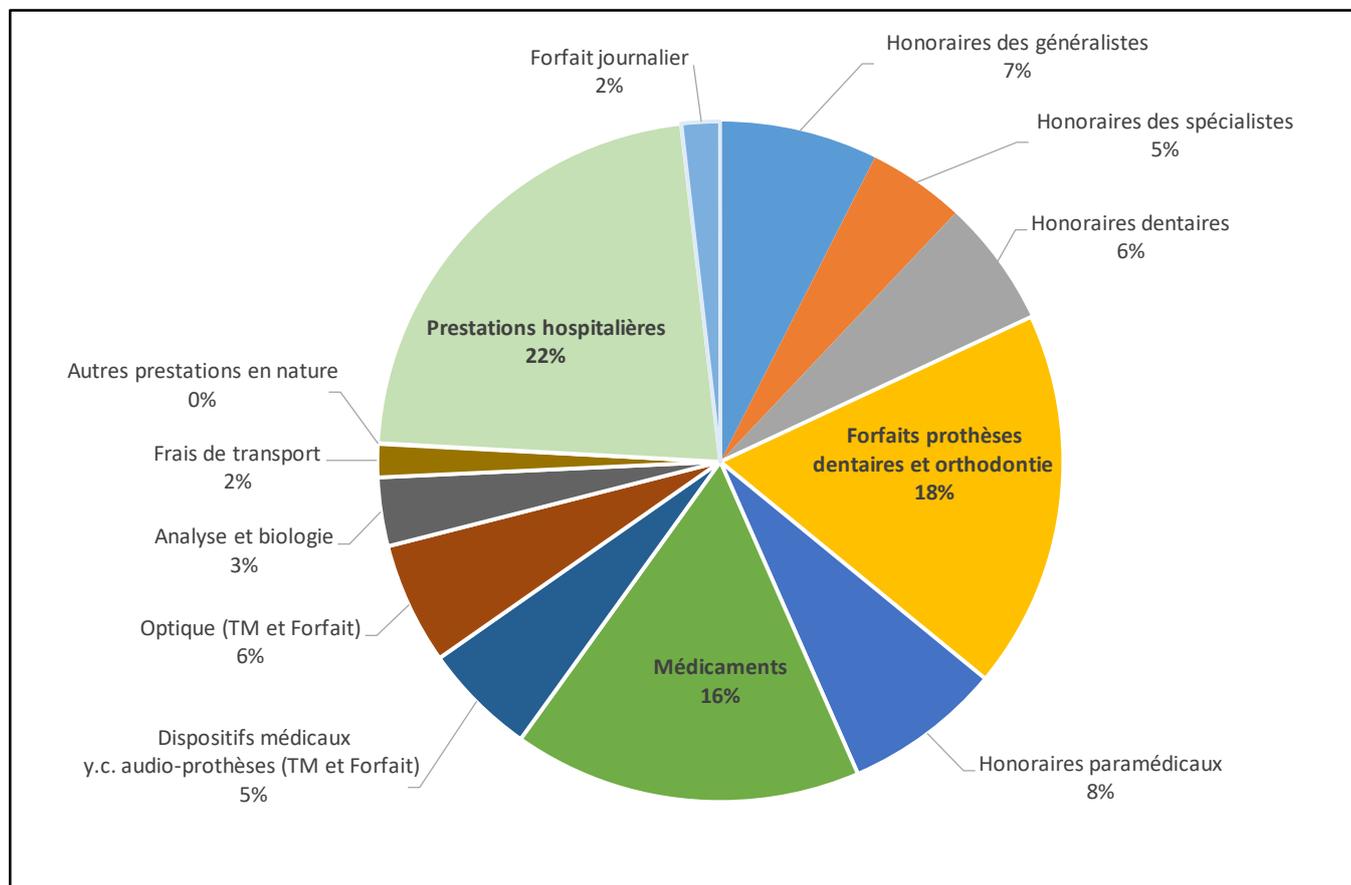
	Montants comptables (en euros)		Evolution PCAP	Contribution à l'évolution (en point)
	janv. à sept. 2021	janv. à sept. 2022		
Soins de ville	27 971 370 €	26 334 518 €	- 5,9 %	- 4,5
Honoraires des généralistes	2 681 513 €	2 577 750 €	- 3,9 %	- 0,3
Honoraires des spécialistes	1 763 824 €	1 583 554 €	- 10,2 %	- 0,5
Honoraires dentaires	2 247 785 €	2 090 303 €	- 7,0 %	- 0,4
Forfaits prothèses dentaires et orthodontie	6 817 241 €	6 241 552 €	- 8,4 %	- 1,6
Honoraires paramédicaux	2 803 331 €	2 587 606 €	- 7,7 %	- 0,6
Médicaments	5 939 033 €	5 705 862 €	- 3,9 %	- 0,6
Dispositifs médicaux y compris audio -prothèses (TM et Forfait)	1 897 249 €	1 855 830 €	- 2,2 %	- 0,1
Optique (TM et Forfait)	2 053 030 €	2 003 527 €	- 2,4 %	- 0,1
Analyse et biologie	1 234 208 €	1 131 060 €	- 8,4 %	- 0,3
Frais de transport	534 401 €	547 625 €	+ 2,5 %	+ 0,0
Autres prestations en nature	- 244 €	9 848 €	non significatif	- 0,0
Hôpital	8 330 466 €	8 378 667 €	+ 0,6 %	+ 0,1
Prestations hospitalières	7 435 990 €	7 748 438 €	+ 4,2 %	+ 0,9
Forfait journalier	894 476 €	630 230 €	- 29,5 %	- 0,7
TOTAL	36 301 836 €	34 713 185 €	- 4,4 %	- 4,4

Source : MSA



Graphique 7

Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 30 septembre 2022



Source : MSA



DÉFINITIONS

Complémentaire santé solidaire (CSS)	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié : la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p>
CSS gratuite ou sans participation (CSSG)	<p>Peuvent bénéficier de la CSS à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 798 euros par mois pour une personne seule en métropole au 30 septembre 2022).</p>
CSS payante ou avec participation (CSSP)	<p>Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la CSS gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 077 euros par mois pour une personne seule en métropole au 30 septembre 2022), une somme inférieure à 1 € par jour et par personne doit être acquittée chaque mois.</p> <p>Le montant de cette participation mensuelle est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.</p>

Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
Aspa	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CSSG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
CSSP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire
PCAP	: Période correspondante à l'année précédente